



## Petite histoire du curé de Burgille et du bois de chauffage de Chazoy

(Par Alain CHARLES)

**N**ous sommes à Chazoy, le 11 janvier 1889, l'hiver est très rude, il fait froid dans les maisons. **Jean-Louis CONSCIENCE** pleure son fils **Louis Antoine Charles** décédé ce matin à 6 heures. Il n'avait que dix ans. Il y a six ans, en 1883, il enterrait déjà sa pauvre mère, **Anne-Marie COULON**. Triste journée, défigurée par le chagrin et cette bise qui file sous la porte et hurle dans la cheminée. Le père, accablé, se rend à la mairie, accompagné de **Claude BOUDET**, son voisin cultivateur lui aussi, afin de rencontrer le maire **Jean-Baptiste EUSTACHE**. Les constatations d'usage et les formalités administratives terminées le prêtre de la paroisse de Burgille est prévenu.

Et, ce qui pourrait paraître comme une affaire toute simple et hélas courante va vite se transformer en une histoire digne de Don Camillo.

C'est le journal local "Le Petit Comtois" du 19 janvier 1889 qui nous raconte la suite :

### *"Chazoy. - Charité chrétienne. -*

*M. le curé de Burgille vient de donner un très bel exemple de charité chrétienne. Ses paroissiens sont à présent suffisamment édifiés sur sa conduite; il leur a montré quelle est sa douceur, sa compassion pour une famille déjà tout éplorée de la perte d'un de ses membres.*

*La semaine dernière mourait à Chazoy, paroisse de Burgille, un enfant de dix ans. Les constatations légales ayant été faites, M. le curé fut prévenu. Il déclara alors qu'il refuserait la sépulture, si un permis d'inhumer n'était pas délivré. Au grand déplaisir de ce bon prêtre, cette formalité était déjà accomplie; cela le contraria sans doute un peu, mais il eut bien vite trouvé un autre moyen de montrer son cœur généreux : il refusa de venir chercher le corps à Chazoy.*

*Le cortège se rendit néanmoins à l'église de Burgille, mais là encore, nouvel obstacle, pas d'officiant et rien de préparé dans l'église. On comprend facilement l'indignation de l'assistance..... Enfin, M. le curé daigna apparaître; il se hâta de célébrer la cérémonie et accompagna ensuite le corps jusqu'au cimetière; mais là, sans réciter toutes les prières d'usage, il se retira, emportant son eau bénite, sans même permettre aux assistants d'en jeter sur la tombe.*

*Ce doux pasteur ne s'est pas seulement contenté de faire son service de mauvaise grâce, il voulait interdire aux enfants d'assister à l'enterrement, donnant pour raison qu'ils seraient mieux au catéchisme.*

*Et savez-vous pourquoi pareil scandale ?*

*Ce bon prêtre est furieux parce que la commune de Chazoy lui a retiré du bois, mais en ayant l'intention de lui voter une indemnité annuelle de 50 francs. Il nous semble que cette somme est déjà raisonnable, surtout pour un village aussi petit que Chazoy et qui, entre parenthèse, ne donne pas beaucoup d'ouvrage. Avait-il même besoin de dédommagement, cet homme qui, à tout instant, enseigne à ses fidèles "le mépris des biens terrestres" ?*

*Quant au brusque départ du cimetière, il est dû, croyons-nous, à une autre raison; l'irascible curé prévoyait, sans doute, que les assistants, justement indignés de sa conduite, ne lui feraient pas l'aumône habituelle.*

*Telle est, pensons-nous, la seule cause de cette fuite précipitée.*

*Allons, Monsieur le curé, un peu plus de cette douceur évangélique qui devrait vous caractériser, et si vos paroissiens deviennent des impies, n'en attribuez pas la faute aux journaux républicains contre lesquels vous tonnez sans cesse, du haut de votre chair : c'est vous qui êtes le seul auteur de ce changement."*

*(Extrait du Le Petit Comtois du 19 janvier 1889 page 3)*

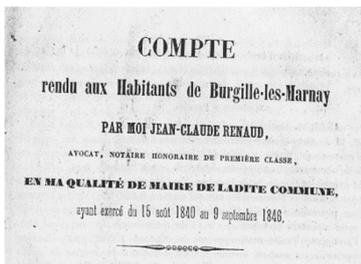
Quelques jours plus tard, c'est le quotidien politique parisien "La Lanterne", journal particulièrement anticléric et républicain, qui règle ses comptes avec ce curé peu affable. Le journal reprend l'article du "Petit Comtois" dans son intégralité le 29 janvier 1889 mais n'oublie pas de tacler le prêtre en ajoutant dans sa conclusion :

*"Il paraît, en effet, que le digne ecclésiastique est atteint d'une monomanie bien curieuse : Il ne s'occupe que de faire la guerre aux journaux républicains et particulièrement à LA LANTERNE qui lui a fourni le sujet de la plupart de ses sermons. Nous ne pouvons d'ailleurs que l'en remercier au nom de la libre pensée."*

*Extrait du journal parisien "la Lanterne" du 29 janvier 1889 (Archives BNF Gallica)*

**Et Toc !!!**

\*\*\*\*\*



**M**ais hélas, ce n'était pas la première fois qu'un problème de bois de chauffage motivait un prêtre de Burgille à ne pas se rendre à Chazoy auprès d'un défunt. En effet, entre 1840 et 1846, Jean-Claude RENAUD, maire de Burgille, eut déjà à régler ce problème à plusieurs reprises. Dans son *"Compte-rendu aux habitants de Burgille"* ce dernier explique comment il dut régler ces affaires :

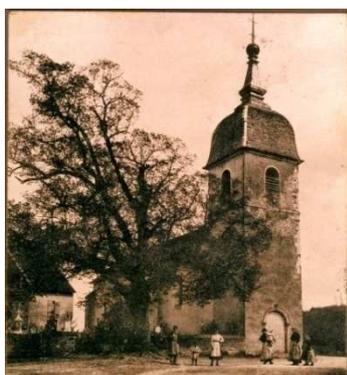
*"De temps immémoriaux une pierre d'achoppement existait dans la paroisse entre MM. les desservants, anciens et nouveaux, et les communes de Chazoy et Cordiron.*

*Messieurs les curés, sans doute par ordre de leurs supérieurs, avaient toujours refusé d'aller à domicile, chercher les morts de ces deux communes; les parents étaient obligés de les faire apporter, sans croix, sans prêtres et sans prières, jusqu'aux abords de l'église, ce qui souvent occasionnait des collisions très fâcheuses; c'était au point que par cette seule raison, ces deux villages avaient refusé, depuis bien des années, de payer le supplément d'usage à M. le desservant, et de lui fournir leur portion de bois de chauffage ! C'était au point que pour sortir de semblables discussions, M. Beurier, prédécesseur du curé actuel, s'est vu dans la nécessité de demander son changement à Monseigneur l'Archevêque, auquel j'ai tout expliqué. Monseigneur en a écrit de suite à M. le curé du canton, qui a vu celui de Burgille; et au bout de quelques jours tout a été arrangé pour le mieux avec M. le desservant actuel qui s'y est prêté de la meilleure grâce du monde, et pour une très faible augmentation du supplément ordinaire. M. le curé va maintenant chercher les morts à domicile, à la grande satisfaction des familles; et chacun est content."*

Bien, mais si tout le monde est content, pourquoi cette récurrence ?

\*\*\*\*\*

**P**our aider à la compréhension il est nécessaire de faire un petit retour en arrière. **Le vieux curé MERCIER François Xavier** (né le 21/02/1808) officiant et apprécié depuis plusieurs dizaines d'années à Burgille est décédé le 7 septembre 1887 dans la commune, à l'âge de 79 ans, et y fut



enterré. Il vivait avec sa bonne, Mme MERCIER Marie (née en 1839), peut-être une parente. Dans les derniers mois de sa vie le vieil homme fut secondé par son jeune neveu, qui n'avait que 26 ans, **le vicaire François Xavier PERROT** (1863-1931) qui fut appelé très rapidement, en janvier 1888, à exercer en l'église de la Madeleine de Besançon malgré le souhait des paroissiens de Burgille de le conserver. Il deviendra Chanoine, archiprêtre de Belfort.

Le bulletin de la société belfortaine d'émulation N° 45 de 1931 résume sa vie et précise :

*"Jeune prêtre, M. l'abbé Perrot fut donné comme vicaire à son oncle, le curé de Burgille. Celui-ci âgé et malade, mourut peu après. Les paroissiens firent de nombreuses démarches pour garder comme curé celui qui, en quelques mois, avait su gagner leur estime et leur sympathie.*

*Mais le chef du diocèse appela M. l'abbé Perrot à un champ d'action beaucoup plus vaste et, en janvier 1888, il le nomma vicaire à Sainte Madeleine de Besançon..."*

*Extrait du bulletin de la société Belfortaine d'émulation N°45 de 1931 (BNF - Gallica)*

En 1888 le vicaire fut donc remplacé à son tour par **le curé Victor JACQUIN**, âgé de 52 ans qui vécut au presbytère avec sa sœur Marie et sa bonne, Mme Caroline VUILLER.

C'est ce **curé JACQUIN** qui, "piquant la mouche", décida de se venger de son manque de bois de chauffage en perturbant l'inhumation de l'enfant, qui lui, n'y était hélas pour rien. Il restera cependant de nombreuses années comme desservant à Burgille puisque sa présence est attestée sur le recensement de 1906 (il ne l'est plus sur celui de 1911).

Alors pourquoi la commune de Chazoy décide-t-elle de modifier sa contribution en donnant 50 francs plutôt que du bois façonné ?

Est-ce au profit de ce changement de curé que cette commune décide de modifier l'attribution de bois à l'église ?

Aucune archive trouvée ne nous apporte de réponse. Cependant quelques réflexions permettent d'avancer des hypothèses.

Première hypothèse : le curé vivant au presbytère avec 2 autres personnes avait certainement un besoin de bois de chauffage plus important que ceux l'ayant précédé, moins nombreux. Ces derniers ne lui ont peut-être pas laissé un stock suffisant pour passer son premier hiver à Burgille

confortablement. Bien que les communes de Burgille et Cordiron contribuent également à une dotation de bois de chauffage à la "fabrique" au prorata de leur population.

Autre hypothèse : la dotation de 50 francs attribuée par Chazoy permettait-elle l'achat de bois suffisant pour entretenir l'âtre du presbytère ? Il est difficile de connaître exactement le prix du stère de bois sec et façonné, prêt à être brûlé. La "Revue des eaux et forêts" de 1889 nous apporte une partie incertaine de la réponse. Cette même année à Pontarlier le décastère de "bois de feu" valait, pour le hêtre, 80 francs en quartier et 60 francs en rondin, soit 8 frs et 6 frs le stère. Mais il s'agit là de prix de gros; pour connaître le prix de vente aux particuliers il faudrait ajouter le sciage, le transport, le passage de main en main entre les différents grossistes, la marge, etc... Autre source, le 24 janvier 1889 M. GOUX, marchand de bois à Besançon, vend les 4 stères de bois fendu, livré et rentré au bûché pour 50 frs soit 12,5 frs le stère. On peut donc imaginer raisonnablement qu'avec 50 frs le prêtre pouvait se payer entre 4 et 6 stères de bois de chauffage.

Une troisième hypothèse permet de penser qu'il s'agit peut-être d'un acte anticlérical. A l'époque Husqvarna et Stihl n'avaient pas encore inventé la tronçonneuse et le bois de chauffage était entièrement façonné à la main. La hache, le passe-partout et la scie étaient les douloureux outils du bûcheron. Il peinait déjà beaucoup pour fabriquer son propre bois de chauffage, alors faire gratuitement celui du curé... Faisant face à une fronde et ne trouvant pas de bonnes âmes pour suer sang et eau à produire quelques stères pour le curé, le maire, jugeant qu'il suffisait à la peine du village de produire une partie de ceux de l'école, décida d'allouer une somme de 50 frs estimée à la quote-part de Chazoy. Ce qui ne provoquait aucun changement de principe pour ce nouveau prêtre qui venait d'arriver et n'avait donc pas connu les errements antérieurs.

Enfin, dernière hypothèse : nous sommes, en 1889, sous la troisième république. L'église s'oppose aux républicains tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle attaquant sans relâche le monde moderne, le libéralisme, la démocratie et la république dans les prêches dominicaux et dans les encycliques pontificales. L'église s'inquiète et dénonce l'affaiblissement des convictions religieuses. Par réaction, la république devint particulièrement anticléricale. L'abbé JACQUIN était très virulent dans ses prêches, attaquant les républicains et refusant toute concession dans son sacerdoce. La municipalité de Chazoy, se sentant défiée et exacerbée par cette vindicte, décida de sanctionner le prêtre en lui allouant une somme d'argent plutôt que du bois prêt à être brûlé. Une amertume aiguisée par cette succession rapide de trois prêtres au sein de la paroisse. Le vieux curé MERCIER était très apprécié ainsi que son neveu le vicaire PERROT que la population souhaitait conserver. Mais ils furent remplacés par un homme au caractère acariâtre et dont l'attitude et les prêches ne plaisaient pas aux élus municipaux et à la population.

La vérité est peut-être dans un mélange de toutes ces hypothèses et quelle que soit celle retenue on imagine aisément qu'elle n'a pas plu au vieux curé, qui, il faut bien le dire, en "péta les plombs". Comment un religieux expérimenté peut-il s'en prendre à un enfant innocent lors de ses obsèques ? - La question reste posée et chacun est libre de se faire son idée....



**E**t voilà comment le décès d'un enfant a pu mettre le feu aux poudres dans nos villages si tranquilles. Marcel Pagnol aurait pu en faire un roman. Une affaire religieuse ou politique où l'on imagine aisément "Don Camillo" et "Peppone" s'écharpant autour d'une pile de bois !!!

Alain CHARLES septembre 2018

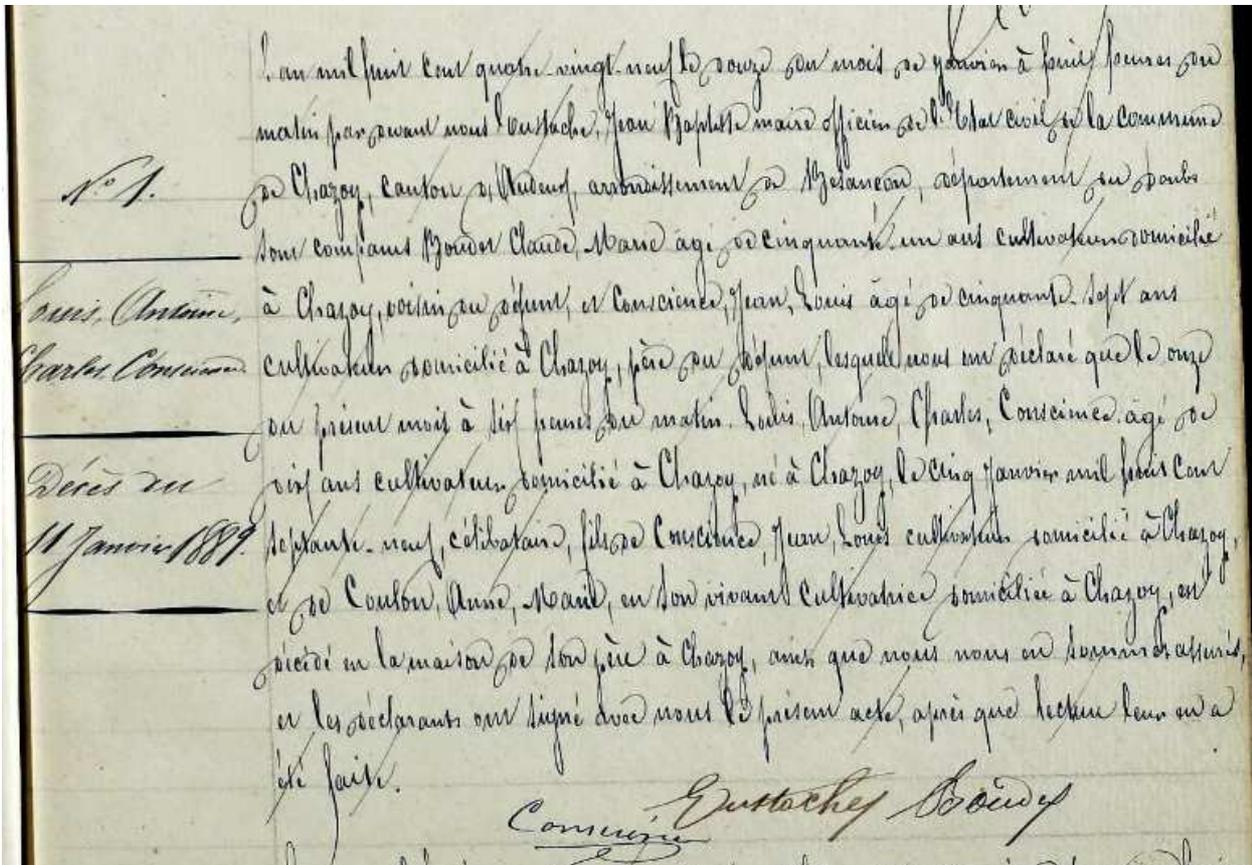


\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*

\*



Acte de décès de Louis Antoine Charles CONSCIENCE le 11/01/1889 à Chazoy  
(Archives départementales du Doubs - Chazoy - D 1873-1900 page 27/48)

